



Déclaration liminaire

CHCST covid 19 SGAMI-SUD

6 mai 2020

Monsieur le Secrétaire général,

Mesdames et Messieurs,

Comme le disait Einstein, il ne faut pas compter sur ceux qui ont créé les problèmes pour les résoudre.

Notre système de santé publique, présenté comme l'un des plus performants du monde, a connu depuis des années une longue phase de déclin au point de ne plus pouvoir faire face au COVID 19.

Ce n'est pas la gravité du COVID 19 qui explique notre échec à répondre efficacement à cette pandémie mais bien l'absence de préparation et de moyens (matériels de protection, lits de réanimation, tests virologiques, personnel médical en nombre suffisant, etc.) qui caractérise notre système de santé.

Dans cette crise, Macron et son gouvernement disent tout et son contraire. Un jour, il faut lutter contre l'épidémie « quoi qu'il en coûte », le lendemain, appel à la reprise du travail sans être en mesure de garantir la sécurité sanitaire des salariés. Un jour il n'est pas utile de porter de masques pour les particuliers, le lendemain ils deviennent obligatoires dans les transports en commun. Un jour il faut aller voter, le lendemain il faut se calfeutrer chez soi pour se protéger. Un jour il faut mettre fin à toutes les activités «non indispensables», le lendemain il faut relancer le BTP en toute urgence. Un jour il faut fermer les écoles, le lendemain il faut les rouvrir en priorité. Un jour le président prend une posture martiale pour se présenter en chef de guerre, le lendemain il feint la compassion et la contrition pour flatter la population et tenter de faire oublier ses erreurs.

Et maintenant s'ajoute l'annonce d'un « déconfinement » alors que rien n'est manifestement prêt pour l'organiser dans de bonnes conditions de sécurité sanitaire pour toute la population.

Nous profitons de cette instance pour féliciter l'ensemble des personnes qui se sont mobilisées pour faire face au risque d'épidémie : personnel des hôpitaux et des EPHAD, caissières, agents d'entretien, éboueurs, agriculteurs, chauffeurs, fonctionnaires, agents de la préfecture et du sgami, qu'ils aient été mobilisés sur la gestion de crise, en télétravail et travail distant, en présen-

tiel, qu'ils soient restés confinés, en garde d'enfants etc : toutes et tous sont à féliciter, car toutes et tous ont été acteurs dans la lutte contre le virus.

Le ministre des comptes publics a décidé que les fonctionnaires seraient divisés en deux catégories : ceux qui ont été sur le pont depuis le début et qui bénéficieront, peut-être, d'une prime allant, jusqu'à 1 000 euros. La seconde catégorie est celle sans doute des fainéants, des inutiles, des improductifs, qui eux sont sanctionnés, manu-militari, en guise de remerciement de leur obéissance totale aux directives du gouvernement, de retraits de jours RTT et de congés.

C'est une manière très tactique de gérer ses troupes à la carotte et au bâton : on récompense ceux qui n'avaient pas le choix, de par leur fonction, par une prime dont le caractère est symbolique au regard des risques encourus et au regard de la perte de pouvoir d'achat des fonctionnaires depuis 10 ans, et on sanctionne tous les autres, qui ont répondu à un ordre présidentiel de contribuer au rétablissement de la Nation en se tenant en réserve.

Des agents sont donc revenus au sgami même pour une demi-journée, pour traiter une urgence, répondre à une mission de service public. Il n'y a pas eu de contestations de leur part, conscients que toutes les demandes exceptionnelles répondaient à des enjeux publics considérables. Donc, l'ensemble des agents était disponible, mais la plupart se sont confinés, de manière exemplaire, afin de ne pas propager le virus et afin de ne pas amplifier la crise départementale déjà préoccupante.

Heureusement, de nombreux chefs de services ont décidé de ne pas appliquer cette ordonnance inique : l'ensemble des agents étant « en réserve », et l'État n'ayant, bien heureusement, pas eu besoin de les mobiliser ; ils n'ont pas appliqué ce texte.

La CGT vous demande également, M. le Secrétaire Général, de ne pas appliquer cette ordonnance au sgami-Sud.

Comme vous la savez, la CGT a demandé un CHSCT depuis le 17 mars. Vous l'organisez aujourd'hui mercredi 6 mai, soit plus de deux mois plus tard, et encore, parce que c'est le ministère qui vous l'a demandé, de très nombreuses préfectures et sgami organisant aujourd'hui même un CHSCT.

Ajoutons que ce CHSCT du 6 mai intervient seulement avant la reprise d'activité annoncée, puisque le 8 est férié et ensuite il y a un week end.

Tout au long de ses deux mois, la CGT a pour sa part informé les agents, et nous avons agi du mieux que nous pouvions en leur faveur.

Tout au long de ses deux mois, la CGT a sollicité l'administration par différentes questions, interpellations, dont beaucoup sont restées sans réponse.

C'est pourquoi la CGT vous fait part des demandes et questions suivantes :

Concernant la sécurité sanitaire immédiate des agents :

- quelle est la **stratégie de reprise d'activité et les mesures prévues** pour garantir la sécurité des agents, en particulier ceux en contact du public ?
- demande de **communication de la version actualisée du plan de continuité d'activité (PCA)** du sgami, plan qui doit être soumis au vote des représentants du personnel ;
- tous **les services reprendront-ils en même temps** ? si non, qu'est-il prévu ?
- quelles sont **les missions qui seront "déconfinées"** ? avec quels moyens de protection et quelle organisation ?
- y aura t-il **des masques, du gel hydroalcoolique, des tests** ? si oui, comment seront-ils distribués et effectués ?
- demande de l'**inventaire des moyens disponibles pour garantir la sécurité des agents sur leur poste de travail et dans les parties communes**, assorti d'une analyse comparée avec les besoins nécessaires pour garantir la sécurité des agents ;
- demande d'un **plan de prévention des risques sanitaires** incluant les procédures de traitement des cas suspects et d'éventuelles mises en quarantaine ;
- demande d'élaboration d'un "**protocole de mesures et préconisations de protection sanitaire du sgami**" en lien avec la médecine de prévention ;
- demande d'un **vote sur ce protocole par les organisations syndicales** lors du CHSCT ;
- demande d'un **plan de prévention des risques psycho-sociaux** en période de pandémie intégrant un volet sur les modalités de suivi de tous les agents (y compris ceux qui n'ont pas vocation à reprendre immédiatement leur poste) en période de reprise d'activité ;
- présentation détaillée des **mesures de soutien matériel et social** en faveur des agents avec une attention particulière sur : les personnes vulnérables et les agents victimes de violences conjugales et intrafamiliales ; les agents qui devront continuer à assurer la garde d'enfant-s ; les agents qui auront pour consigne de poursuivre le travail à distance
- demande d'un **plan de communication à destination des agents** pour les informer sur les conditions de la reprise, ses modalités et plus généralement des informations utiles à cette reprise (rappel des gestes barrière, circulation dans les locaux, utilisation des parties communes, utilisation des véhicules de service, etc.) ;
- demande de la **non application de l'ordonnance du 15 avril 2020 relative au vol des congés et des RTT** : c'est le gouvernement qui a demandé aux agents de rester confinés ;
- demande de maintien des agents en **ASA pour les parents d'enfants** dont les écoles ne rouvriraient pas au mois de mai ou qui ne souhaiteraient pas y mettre leurs enfants, la scolarisation étant faite sur la base du volontariat ;
- demande de **précisions sur la situation de travail distant** dans laquelle de nombreux agents se trouvent, et de ses conséquences professionnelles et personnelles ;

- demande d'**un Comité technique (CT) dans la mesure où de nouvelles organisations de travail se mettent en place**, conformément à l'objet du décret du 15 février 2011 en matière d'attributions et de compétences des CT ;
- demande de **dotation des représentants syndicaux de moyens de protection** (masques, gants, etc.) pour pouvoir continuer à assurer la continuité de leur action.

Concernant l'environnement plus large des agents au plan de leur sécurité sanitaire :

- demande de précisions sur les **conditions de la réouverture des écoles** ;
- quelle est la stratégie de lutte contre les **risques de contamination dans les transports en commun** pour les agents se rendant au travail ?
- quel est le protocole de **prise en charge des cas suspects et les conditions de mise en quarantaine** ? quid d'un plan stratégique de reconfinement ? quelles sont les conditions de son activation et ses modalités ?

Voilà, Monsieur le Secrétaire General, ce que la CGT Intérieur du SGAMI-SUD avait l'intention de lire en déclaration liminaire aujourd'hui.

Mais, au vu des circonstances de cette réunion, nous voudrions ajouter un élément.

La CGT Intérieur du SGAMI-SUD dénonce avec force l'entrave qui est faite à l'exercice d'un mandat syndical : Nicolas CAMPELLO, élu suppléant au CHSCT, a été empêché de participer à cette réunion, contrairement aux textes sur la composition et le fonctionnement des CHSCT.

Si la crise sanitaire a pu permettre certaines facilités en termes d'organisation des réunions des instances de dialogue social, elle ne peut pas tout justifier, et notamment cette entrave à l'exercice d'un mandat, que nous ne pouvons pas laisser passer.

Monsieur le Secrétaire général, Mesdames et Messieurs, la CGT vous remercie de l'attention que vous avez bien voulu porter à notre déclaration liminaire.